

**SERVICE DES SOINS DE SANTÉ**

Correspondant : Philippe MELIN  
Assistant administratif  
**Tél.:** 04/229.20.82 **Fax :** 04/229.20.89  
**E-mail :** philippe.melin@inami.fgov.be  
**Nos références :** logopédie

Bruxelles, 10 juillet 2012

- 1. Modifications de la nomenclature des prestations de logopédie**
- 2. La présente circulaire informative est la dernière que vous recevez sur support papier.**

Madame,  
Monsieur,

**1. Modifications de la nomenclature des prestations de logopédie**

Le 18 juin 2012, un arrêté royal qui modifie la nomenclature des prestations de logopédie a été publié au Moniteur belge.

Cet arrêté royal entre en vigueur le 1er août 2012 et apporte les modifications suivantes à cette nomenclature :

- le test de QI obligatoire pour les § 2, b) 2° (troubles du développement du langage oral) et § 2, f) (dysphasie) doit figurer dans une liste limitative approuvée par la Commission de conventions ;
- le médecin-spécialiste en gériatrie est ajouté aux prescripteurs compétents (seulement pour les bilans et les troubles aphasie, dysarthrie et dysphagie);
- la liste des prescripteurs compétents au § 4, 2° de la nomenclature est remplacée par un tableau plus lisible (tenir compte des exceptions mentionnées après ce tableau).

La version coordonnée de la nomenclature applicable au 1<sup>er</sup> août 2012 et la liste limitative de tests de QI sont disponibles sur le site web de l'INAMI : [www.inami.fgov.be](http://www.inami.fgov.be)  
> dispensateurs de soins > dispensateurs de soins individuels > logopèdes.

**2. La présente circulaire informative est la dernière que vous recevez sur support papier.**

L'INAMI s'inscrit en effet dans le projet fédéral de développement durable et a décidé d'informer les dispensateurs de soins de manière plus adéquate et pour ce faire nous vous donnons rendez-vous sur notre site Web [www.inami.be](http://www.inami.be).

En bas de la page d'accueil du site Web de l'INAMI, il y a un endroit consacré à l'alerte quotidienne où il est notamment indiqué: « Etre averti des dernières actualités ? Inscrivez-vous à notre alerte quotidienne ».

En cliquant sur ce dernier lien, on arrive sur une page où plusieurs informations sont demandées.

Merci de bien vouloir compléter les champs en vérifiant que l'adresse e-mail encodée est bien correcte et cliquer sur le bouton « Je m'inscris ».

De cette manière vous serez informé quotidiennement de tout ce qui vous intéresse quant au fonctionnement de l'assurance soins de santé obligatoire et en particulier de toutes les informations qui portent sur les circulaires qui vous sont destinées.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Fonctionnaire dirigeant,

H. DE RIDDER  
Directeur-général